L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JUILLET 1884. 57eme Année.

Dufour, Dennet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La, Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 29 JUILLET 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres
Bottes, souliers et brodequins.

Par le Shérif au coin des rues Elmire et Dauphine, au fonds de groserie.

Le salut de notre industrie sucrière.

La question sucrière préoccupe, en ce moment, tous les esprits. On a sur ce grave sujet, écrit, depuis quelques semaines, nous ne savons combien d'articles, moins faits pour éclairer les populations que pour les alarmer, et jeter l'anxiété, nous dirons volontiers, le désespoir dans l'âme, déjà cruellement éprouvée, des planteurs.

Nous nous permettrons d'être, à cet égard, d'un avis opposé, et de le prendre sur un tout autre ton. Quand il s'agit de l'avenir d'une grande industrie, qui fait vivre un Etat entier, et dans laquelle la culture agricole et la fabrication manufacturière sont arrivées à un si haut degré de perfection, un semblable langage nous paraît au moins imprudent.

On dirait, à entendre nos alarmistes, que la crise de l'industrie sucrière ne se fait sentir qu'en Louisiane, et que les autres pays, producteurs du sucre de canne, en sont exempts ; c'est là une erreur.

La gêne, la détresse existent autant dans les Antilles Espagnoles et Anglaises et dans les îles Sandwich, que dans nos campagnes, et y a cette situation, critique, nous le reconnaissons, une cause générale : les progrès rapides, inaperçus jusqu'ici, de la fabrication du sucre de betterave, progrès qui ont jeté partout la surprise et le désarroi, mais contre lesquels, avec un peu d'énergie et de bonne volonté, il est possible de réagir avec succès.

D'ailleurs, la crise a atteint l'industrie de la betterave elle-même. Il y a là évidemment un état de choses anormal qui ne peut durer, et dans lequel une réaction prochaine apportera quelque changement heureux.

En ce qui nous concerne, nous avons commencé à établir, dans notre industrie, une réforme qui en améliore singulièrement les conditions. Nous voulons parler de la division du travail qui permet, d'un côté, à l'agriculteur de rester agriculteur, et de consacrer tout son temps, tout son savoir, toutes ses peines, tout son argent à la culture de la canne ; de l'autre, au manufacturier de ne faire que de la manufacture et de se dégager entièrement du perfectionnement des méthodes de fabrication. C'est la une réforme qui doit provoquer dans l'industrie générale de très importants progrès. On en ressent déjà les heureux effets dans nos campagnes, et on ne les signale que là où s'est opérée la séparation à l'amiable entre la culture et la fabrication.

Autre considération à laquelle on ne prête pas assez d'attention. Il vient de surgir de notre industrie sucrière une autre industrie qui va en doubler la valeur et les bénéfices. Il s'agit de la fabrication du papier de bagasse. C'est ici précisément que la canne est appelée à prendre sa revanche sur la betterave, puisqu'elle peut fournir deux produits, tandis que sa rivale n'en donne et n'en donnera jamais qu'un seul.

Ce qu'elle est exposée à perdre, d'un côté, elle le regagnera nécessairement, de l'autre ; une matière première ayant un double rendement augmente ainsi considérablement de valeur, et l'on ne contestera pas à l'agriculteur le droit de tirer un plus grand prix d'une canne qui, après avoir donné une matière saccharine abondante, se transformera ensuite en un papier qui trouvera lui-même un bon placement sur le marché.

Nous ne regardons pas l'industrie sucrière louisianaise comme perdue ; mais s'il y avait, pour elle, danger de mort, la bagasse, ainsi utilisée, suffirait pour la sauver. Aussi sommes-nous étonnés de voir nos hommes d'affaires, nos capitalistes qui ont tant d'intérêts engagés dans les nombreuses plantations qui couvrent nos campagnes, encourager si peu la fabrication du papier de bagasse, et hésiter à lui fournir une faible partie des capitaux qui dorment, inutiles, dans leurs caisses. N'est-ce donc rien, pour eux, que de sauver une culture dont la ruine entraînerait la leur ?

Mais il y a, chez nous, un travers désespérant dont nous aurons bien de la peine à nous corriger. Tout ce qui est nouveau nous étonne, nous fait peur ; nous l'accueillons avec défiance, avec incrédulité ; nous nous gardons bien de lui prêter le moindre appui. Le désenchantement s'empare alors de l'inventeur ; il abandonne son idée, qui périt avec lui. Il rentre de guerre lasse, dans la routine où nous nous obstinons à végéter, et nous restons ainsi immobiles tandis que d'autres peuples ou d'autres sections du pays, l'esprit toujours ouvert aux idées nouvelles, vont sans cesse de l'avant, et nous devancent sur la route du progrès.

Il est une autre erreur que nous commettons, depuis longtemps, dont nous ne sommes pas encore complètement revenus, et qui est peut-être la cause principale de toutes nos mésaventures. L'industrie sucrière a pour base un produit agricole. Le planteur sucrier n'est au fond qu'un fermier comme tant d'autres, en Amérique et en Europe.

Or, s'il y a un principe agronomique, universellement établi, c'est que l'unité de culture est fatale à l'agriculteur. Ce dernier est sujet à trop d'accidents, à trop de caprices de la nature, qui échappent à son contrôle, pour pouvoir compter sur une récolte unique. Il arrive alors d'une saison trop chaude ou trop froide, d'un excès de sécheresse ou d'humidité, pour le ruiner, tandis que s'il confie à la terre plusieurs produits de nature différente, le succès de celui qui se plaît dans la chaleur ou l'humidité, compense le déficit produit par la perte de celui qui y a succombé. C'est ainsi que l'on pratique, le fermage dans presque tous les pays, et il n'est guère possible de se soustraire à cette loi de la variété des cultures, sans s'exposer, chaque instant, à de durs mécomptes, parfois, à de véritables catastrophes.

Ce n'est pas tout encore. La terre, si féconde qu'elle soit, si riche qu'en soient les produits, ne donne jamais au cultivateur que des bénéfices restreints, qui exigent de lui la plus stricte économie, qui le forcent à se subvenir à lui-même, à chercher autour de lui, dans son exploitation, de quoi alimenter sa famille, son personnel, et le bétail qui est un de ses plus puissants instruments de travail, une de ses plus fécondes sources de revenus. Comment veut-on qu'il puisse vivre et mettre les deux bouts ensemble, quand, en retour d'un baril de sucre qu'il livre à l'Ouest, au prix de $8, il ne reçoit au baril de porc, qu'il est obligé de payer $18, comme le fait a lieu aujourd'hui ? Il en est de même de presque tous les articles alimentaires qu'il va se procurer au dehors. Comment résister à un pareil régime économique ? et le plus simple bon sens n'indique-t-il pas que la ruine est nécessairement au bout ?

Nous nous plaignons bien fort, et ce n'est pas sans raison, car nous sommes cruellement éprouvés ; mais convenons que nous sommes un peu les artisans de nos misères.

Dans tout ce que nous venons de dire, y a-t-il rien qui ne soit d'une pratique facile et à la portée de tous nos planteurs ? Que n'accomplissons-nous donc ces quelques réformes, que le bon sens et les précédents indiquent. Nous verrions bientôt notre situation changer, l'abondance revenir dans nos campagnes, et n'entendrions plus les tristes conseils dont nous parlions tout-à-l'heure, qui ne changent en rien la situation et ne font que jeter l'alarme là où il faut, avant tout, semer le courage et l'espoir.

Pour les victimes du choléra en France.

Nos lecteurs connaissent par nos dépêches et les articles parus dans nos colonnes, les ravages faits par l'épidémie de choléra à Toulon, à Marseille et d'autres villes du Midi de la France.

A une mortalité déjà considérable, en égard à la courte existence du fléau, sont venues s'ajouter de grandes misères produites par la terreur, la suspension des affaires et le chômage forcé des classes laborieuses.

Partout l'on s'est ému de cette situation douloureuse. Aux Etats-Unis, les sympathies se sont manifestées par des appels chaleureux de la presse à la libéralité de la population. A New York, le *Courrier des Etats-Unis* a ouvert une liste de souscription qui a déjà produit près de $2,000.

Nous avons pensé que la colonie française de la Louisiane ne voudrait pas rester étrangère à cet élan de générosité patriotique ; nous avons cru aussi que nos compatriotes, les Louisianais, que tant de liens unissent à la France, voudraient participer à cette croisade contre le cortège de privations qu'entraîne toujours après elle une épidémie,—privations dont nous avons en ici plusieurs fois la triste expérience et que les secours du dehors nous ont toujours aidés à combattre avec succès ; dans cette conviction, nous avons ouvert dans les bureaux de l'*Abeille* une liste de souscription.

Nous recevrons avec reconnaissance toutes les offrandes que l'on voudra bien nous adresser.

Les noms des souscripteurs paraîtront dans l'*Abeille* et le *Courrier des Etats-Unis*. Le produit des souscriptions sera envoyé par nous à l'administration de ce dernier journal, qui se charge de le transmettre au gouvernement de la République française.

WEST END.—Jusqu'à nouvel ordre, *Les Cloches de Corneville* chaque soir. Et chaque soir aussi on entendra le comiste M. Fred. C. Bryant, au Pavillon dans les entractes de l'opérette.

Les chars partent de quart d'heure en quart d'heure.

MILNEBURG.—Tous les soirs représentation gratis au théâtre de Milneburg, où la troupe s'efforce de varier son programme et de le composer de tout ce qui est bien accueilli, de tout ce qui est demandé par le public.

PAVILLON FARANTA.—Encore un changement de programme ; c'est maintenant *Davy Crokett*, joué par Mr. Louis Warwick qui tient l'affiche.

Avec Mr. Warwick on voit toute la compagnie dramatique bien connue ici sous ce nom "Paul Combination."

Prix d'entrée 10 cents.

Aqueuse eau-de-cologne ne saurait se comparer pour la parfum, la douceur, la pureté et la finesse de l'arôme à la véritable Eau de Florida de Murray & Lanman, provenant de la distillation des fleurs les plus précieuses de ce jardin des Tropiques dont elle porte le nom. Il suffit d'en faire l'essai un seule fois pour qu'on continue à en servir : c'est une eau qui fortifie, donne du ton aux nerfs et calme l'esprit.

Il a été décidé que trente officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie de l'armée française assisteront, cette année, aux écoles à feu de chaque régiment d'artillerie. On enverra également quelques bataillons d'infanterie aux polygones de Fontainebleau et de Cercottes (près d'Orléans). Ces troupes seront exercées à se coucher par terre pendant le tirage avant et sous le feu des pièces afin de les habituer aux pratiques courantes du temps de guerre. Ces manœuvres sous la trajectoire de l'artillerie, qui paraissent assez dangereuses à première vue, ont été depuis longtemps mises en honneur dans l'armée russe par le général Dragomirov, disciple convaincu de Suwarow, et l'auteur d'ouvrages stratégiques et pédagogie militaire de l'époque contemporaine. C'est, du reste, peu de chose en comparaison de "l'obstréliévanié," dont nous parlait récemment la "Revue militaire de l'étranger."

Nous n'avons pas de termes pour rendre ce mot : "obstréliévanié," mais voici en quoi consiste l'opération, très chaudement recommandée par le général Dragomirov et appliquée journellement dans la division qu'il commandait. Un homme s'adosse à un panneau-cible ; un bon tireur, placé à cinquante pas et tirant sur ami, dirige son arme, non pas sur lui, bien entendu, mais sur différente pointe de la cible successivement, de façon à dessiner, avec les balles, la silhouette du patient. Il va sans dire que, dans la division Dragomirov, on commençait par "faire le général."

"Celui qui supporte vaillamment l'épreuve, écrit Dragomirov, peut se dire vraiment soldat. Cet exercice mis en scène avec quelque solennité marque le passage de l'état de recrue à celui de soldat fait ; il prouve au soldat qu'il est non seulement honteux, mais ridicule de s'émouvoir du bruit des balles ; tireur et "tiré" y gagnent également, car l'adresse physique, sans le calme des nerfs, ne sert de rien au feu." Le général se fait fort de démontrer que ce procédé d'éducation n'offre aucun danger avec les armes actuelles : "D'ailleurs, ajoute-t-il, certains accidents sont toujours possibles, même dans les exercices les plus inoffensifs ; il faut donc s'y résigner quand il s'agit d'enseigner au soldat cette chose capitale qu'on appelle le calme et la possession de soi-même."

On trouvera peut-être que Dragomirov allait un peu loin. En Russie même, il eut à se défendre contre les attaques de la presse, entre autres de la "Gazette de Moscou" qui traitait son invention de monstruosité. Le général n'a pas manqué de riposter ; mais sa meilleure réponse, c'était les faits ; pas le moindre accident n'est sorti qui se soit soumis à l'épreuve et étaient tirés et y avaient pulé une plus haute idée d'eux-mêmes, mais quoique dirait-on pas chez nous, si quelque "brigadier" ennemi des préjugés s'avisait de mettre en pratique "l'obstréliévanié."

Pour expulser le principe contagieux des vêtements et du linge, désinfectez avec "Glenn's Sulphur Soap." "Glenn's Kosmine Drops" guérissent en une nuit les [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Remise à M. Joseph Leblanc, Vice-Président de la Société, de la récompense nationale qui lui est accordée par le Gouvernement Français.

C'est vraiment plaisir d'avoir à rendre compte d'une cérémonie comme celle à laquelle il nous a été donné d'assister, Dimanche soir, dans la grande salle de "l'Asile de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle." Nous n'éprouvons qu'un regret, en prenant la plume, c'est de ne pouvoir traiter un aussi intéressant sujet, comme il le mérite, et d'en être réduit, à cause de la longueur et de l'importance des documents que nous devons reproduire, à ne tracer ici qu'une courte esquisse de la physionomie de l'assemblée.

Que l'on se figure près d'un millier de personnes accourues, par une température de 95 degrés, se serrer avec empressement dans une salle, pour y rendre hommage à l'un des leurs, pour lui faire une ovation bien méritée, et saluer de leurs bravos, toutes les fois qu'il est prononcé, le nom de celui que vient de décorer le gouvernement de la mère-patrie. A leur tête, le représentant de la France venant, au nom du Président de la République et du ministre des affaires étrangères, décorner une récompense nationale à l'ami de la colonie ; non dehors de la salle, dans une espèce de tribune improvisée, une certaine quantité de dames, assistant à cette touchante cérémonie ; enfin, au milieu de l'estrade, près du Consul-Général, silencieux, modeste, presque timide, l'homme à qui s'adressent tous ces hommages et mérité si hautement. C'est M. Joseph Leblanc, vice-Président de la Société ; dans la salle, tous les cœurs battant à l'unisson, tous les esprits unimés de la même pensée : rendre un éclatant témoignage d'estime, de reconnaissance à celui qui, depuis vingt-cinq ans, n'a cessé de se dévouer à leur Société, de lui prodiguer ses services ; et celui, sans jamais imposer ses idées, sans jamais peser de sa personne ou de son autorité, sans jamais rechercher les distinctions, toujours le premier à la peine, et le dernier à l'honneur.

On ne saurait assez féliciter la Direction de la Société Française d'avoir su mettre en relief, le mérite qui s'effaçait.

Ce qui nous a surtout frappé, dans cette belle réunion, c'était l'unanimité parfaite des sentiments et cet enthousiasme spontané que les travers de communauté ne réussiront jamais à limiter.

Nous n'avons que très rarement assisté aux séances de la Société Française ; s'il y règne toujours cette cordialité, cet accord, cette entente parfaite, nous ne nous étonnons plus de son étonnante prospérité.

A cinq heures moins un quart, M. Joseph Leblanc ouvre la séance, et M. le Consul Général, Vicomte, P. d'Abzac, entre dans la salle, accompagné d'un comité de trois, présidé par le Dr. Touatre, médecin de l'Asile. Après avoir accepté la présidence de la réunion, M. le Consul Général appelle la lecture des documents relatifs à la récompense nationale demandée. M. L. Simon, secrétaire de la Société, se lève et lit les intéressants documents qui suivent :

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1884.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, par ordre de M. le Président, Aut. Carrière, se trouve réuni, ce jour, chez M. le Trésorier, A. Castel, à 7 heures du soir.

Tous les membres sont présents, à l'exception de M. J. Leblanc, V. P. Assisté après l'ouverture de la séance, M. le Président fait ressortir la conduite qu'a tenue, pendant vingt-cinq ans, comme Administrateur notre Vice-Président Joseph Leblanc, et il soumet à la Direction l'idée de lui offrir un nouveau témoignage de notre estime et de notre bonne considération, en nous adressant au gouvernement français pour obtenir une récompense nationale méritée par ses longs et loyaux services.

Cette idée étant unanimement partagée, lecture est faite des résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité.

R. solu : 1 que pendant 25 ans notre Vice-Président, Joseph Leblanc a toujours déployé un rare et un dévouement extraordinaires pour le bien de notre Société ;

2° Que nous croyons devoir signaler sa bonne conduite, à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul général.

3° Que nous prions M. le Consul Général de transmettre ces Résolutions à Mr. Sicot le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

Ces résolutions sont immédiatement signées par le Président M. Aut. Carrière, A. Castel, Trésorier et par MM. les Administrateurs J. Larrieu, F. Tujague, J. C. Bernard, S. Chauffan, H. Nisier, S. Pédelaborde, B. Mathieu, A. Masilus, J. Tujague, et le Dr. Touatre, Secrétaire.

Monsieur le Consul Général,

Depuis que vous représentez avec tant de distinction le gouvernement de la République Française à la Nouvelle-Orléans, nous avons appris à vous connaître et à vous apprécier ici, à l'Asile, et nous avons pu juger avec quelle largesse de vues et quelle intuition de l'avenir vous avez su servir les intérêts de notre pays, en étant à l'étranger la première chambre commerciale française.

Aussi est-ce avec confiance, que nous venons vous prier d'appuyer l'attention de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères, sur les services rendus pendant vingt ans, à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, par un des meilleurs et de nos plus honorables compatriotes Monsieur Joseph Leblanc.

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, fondée en 1843, a un nombreux grand'livre de bienfaits. Aujourd'hui, riche, ayant un magnifique hôpital, elle compte plus de 1500 membres actifs qui, avec ses femmes et ses enfants, forment un groupe de près de 6000 français, recevant les soins médicaux et les secours de toute espèce que la maladie, l'infirmité et la pauvreté réclament.

C'est une grande famille française et le groupe le plus homogène de français, non seul ment à la Nouvelle-Orléans, mais, peut-être, à l'étranger.

La Société depuis sa fondation, a dépensé en soins à 32,935 Français, femmes ou enfants de Français, et elle a distribué en argent, de 1840 à 1883 aux veuves, aux orphelins, aux malades, aux orphelins et aux vieillards, la somme de frs 132,231 25.

Dans toutes les circonstances où notre patriotisme avait à se montrer, la Société Française a toujours été au premier rang, pour venir aux secours de nos malheureux blessés de 1870-71, pour atténuer le désastre du tremblement de terre de la Guadeloupe, en 1864 pour les inondés de Toulouse, en 1875, et dernièrement, pour les veuves et les enfants des malades et des Matelots à la suite du naufrage du "Rouah."

Toutes les fois qu'un navire de guerre français est venu à la Nouvelle-Orléans, la société a mis son hôpital à la disposition des matelots de son équipage. L'amiral Reynaud, commandant la frégate "La Guerrière," M. le capitaine de vaisseau Lecardinel commandant le "Bernadin," M. le capitaine de vaisseau de Marivault, commandant la "Triphone" nous ont envoyé leurs malades.

Ce n'est pas par un sentiment de vanité que nous rappelons le passé glorieux de notre société, c'est pour mettre plus en relief les services rendus par M. Joseph Leblanc.

Pendant 25 ans, soit comme Directeur, soit comme Vice-Président, soit comme Président par intérim, il a, par ses bons conseils, son habileté, son zèle infatigable et son dévouement intelligent et sans bruit, contribué puissamment à la prospérité de notre Société, qui, tous les jours, rend de si grands services aux Français de la Nouvelle-Orléans.

Pendant les terribles et meurtrières épidémies de 1867, 1870, 1874, 1878, il a toujours été l'homme du devoir, nuit et jour à son poste, accourant soignant consolant nos malheureux compatriotes. C'est surtout pendant cette dernière épidémie alors qu'il y a tant de défaillances à regretter, qu'il est bien de voir un homme, honnête et loyal, faire courageusement son devoir et le surpasser en philanthropie que par sa modestie.

Aussi, voulant rendre à ces services rendus par M. Joseph Leblanc, le Conseil d'Administration de la Société Française, sous la présidence de M. Aut. Carrière, son Président, en séance régulière, a adopté à l'unanimité le 9 avril 1884, les résolutions suivantes :

Résolu—1e Que pendant 25 ans, notre Vice-Président Joseph Leblanc a toujours déployé un rare et un dévouement extraordinaires pour le bien de notre Société.

2e Que nous croyons devoir signaler sa bonne conduite, à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul général.

3e Que nous prions M. le Consul Général de transmettre ces Résolutions à Mr. Sicot le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

Ces résolutions sont immédiatement signées par le Président M. Aut. Carrière, A. Castel, Trésorier et par MM. les Administrateurs J. Larrieu, F. Tujague, J. C. Bernard, S. Chauffan, H. Nisier, S. Pédelaborde, B. Mathieu, A. Masilus, J. Tujague, et le Dr. Touatre, Secrétaire.

En vertu de ces six dires résolutions, lecture est faite de la lettre suivante adressée à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul-Général, chargé du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Depuis que vous représentez avec tant de distinction le gouvernement de la République Française à la Nouvelle-Orléans, nous avons appris à vous connaître et à vous apprécier ici, à l'Asile, et nous avons pu juger avec quelle largesse de vues et quelle intuition de l'avenir vous avez su servir les intérêts de notre pays, en étant à l'étranger la première chambre commerciale française.

Aussi est-ce avec confiance, que nous venons vous prier d'appuyer l'attention de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères, sur les services rendus pendant vingt ans, à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, par un des nos meilleurs et de nos plus honorables compatriotes Monsieur Joseph Leblanc.

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, fondée en 1843, a un nombreux grand'livre de bienfaits. Aujourd'hui, riche, ayant un magnifique hôpital, elle compte plus de 1500 membres actifs qui, avec ses femmes et ses enfants, forment un groupe de près de 6000 français, recevant les soins médicaux et les secours de toute espèce que la maladie, l'infirmité et la pauvreté réclament.

C'est une grande famille française et le groupe le plus homogène de français, non seul ment à la Nouvelle-Orléans, mais, peut-être, à l'étranger.

La Société depuis sa fondation, a dépensé en soins à 32,935 Français, femmes ou enfants de Français, et elle a distribué en argent, de 1840 à 1883 aux veuves, aux orphelins, aux malades, aux orphelins et aux vieillards, la somme de frs 132,231 25.

Dans toutes les circonstances où notre patriotisme avait à se montrer, la Société Française a toujours été au premier rang, pour venir aux secours de nos malheureux blessés de 1870-71, pour atténuer le désastre du tremblement de terre de la Guadeloupe, en 1864 pour les inondés de Toulouse, en 1875, et dernièrement, pour les veuves et les enfants des malades et des Matelots à la suite du naufrage du "Rouah."

Toutes les fois qu'un navire de guerre français est venu à la Nouvelle-Orléans, la société a mis son hôpital à la disposition des matelots de son équipage. L'amiral Reynaud, commandant la frégate "La Guerrière," M. le capitaine de vaisseau Lecardinel commandant le "Bernadin," M. le capitaine de vaisseau de Marivault, commandant la "Triphone" nous ont envoyé leurs malades.

Ce n'est pas par un sentiment de vanité que nous rappelons le passé glorieux de notre Société, c'est pour mettre plus en relief les services rendus par M. Joseph Leblanc.

Pendant 25 ans, soit comme Directeur, soit comme Vice-Président, soit comme Président par intérim, il a, par ses bons conseils, son habileté, son zèle infatigable et son dévouement intelligent et sans bruit, contribué puissamment à la prospérité de notre Société, qui, tous les jours, rend de si grands services aux Français de la Nouvelle-Orléans.

Pendant les terribles et meurtrières épidémies de 1867, 1870, 1874, 1878, il a toujours été l'homme du devoir, nuit et jour à son poste, accourant soignant consolant nos malheureux compatriotes. C'est surtout pendant cette dernière épidémie alors qu'il y a tant de défaillances à regretter, qu'il est bien de voir un homme, honnête et loyal, faire courageusement son devoir et le surpasser en philanthropie que par sa modestie.

Aussi, voulant rendre à ces services rendus par M. Joseph Leblanc, le Conseil d'Administration de la Société Française, sous la présidence de M. Aut. Carrière, son Président, en séance régulière, a adopté à l'unanimité le 9 avril 1884, les résolutions suivantes :

Résolu—1e Que pendant 25 ans, notre Vice-Président Joseph Leblanc a toujours déployé un rare et un dévouement extraordinaires pour le bien de notre Société.

2e Que nous croyons devoir signaler sa bonne conduite, à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul général.

3e Que nous prions M. le Consul Général de transmettre ces Résolutions à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

Annexe B.

Etat de service de M. Joseph Leblanc, actuellement Vice-Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans :

Société fondée le 4 mars 1857.

1859, juin 15—Il est appelé à faire partie du Conseil d'Administration, comme membre du Comité de Finances.

1859, septembre 7—Il est transféré au Comité de Secours.

Depuis cette époque, il n'a cessé d'en faire partie, excepté le temps où il a été appelé à la Vice-Présidence.

1862, novembre 19—Il prend l'initiative et fait une motion qui a été adoptée à l'unanimité, pour mettre notre hôpital à la disposition des malades de l'escadre française, commandée par l'amiral Reyaud.

1863, juin 3—Il est nommé à la Présidence du Comité de Secours, et, depuis, on a toujours rempli ses fonctions.

1873—18 juillet.—Il est appelé à la Vice-Présidence de la Société, puis à la Présidence du Comité de Secours, le 24 novembre de la même année. Il nous est impossible d'énumérer tous les services qu'il a rendus à nos sociétaires, pendant ces vingt-cinq années. Jour et nuit, nous l'avons vu et nous le voyons encore se mettre à la disposition de tous ceux qui s'adressent à lui. Si nous nous rappelons seulement l'année 1878, où une épidémie de fièvre jaune a décimé une partie de notre population, nous le voyons, allant de tous côtés, veillant à ce que tous les soins soient donnés aux malades ou aux convalescents, ensevelissant les morts, quand il n'y avait personne pour le faire. Nous l'avons vu, pendant cette terrible épidémie, assister à tous les enterrements ; jusqu'à huit fois dans la même journée, aidant à porter les cercueils, se dévouant quand même, malgré le malheur qui venait de le frapper (la perte subite de son épouse. Le seul besoin qu'il ressentait alors est le même qui l'anime aujourd'hui : le besoin de rendre services à ses semblables et, principalement à ses compatriotes dans le malheur. Dans le moment de la terrible épidémie de 1878, par suite de l'absence de notre regretté président Jean Schweliser, qui était alors en France, il avait assumé la responsabilité de la Présidence.

Annexe B.—Aperçu historique des services rendus aux français par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, séant à la Nouvelle-Orléans.

Que l'on se figure près d'un millier de personnes accourues, par une température de 95 degrés, se serrer avec empressement dans une salle, pour y rendre hommage à l'un des leurs, pour lui faire une ovation bien méritée, et saluer de leurs bravos, toutes les fois qu'il est prononcé, le nom de celui que vient de décorer le gouvernement de la mère-patrie. A leur tête, le représentant de la France venant, au nom du Président de la République et du ministre des affaires étrangères, décorner une récompense nationale à l'ami de la colonie ; non dehors de la salle, dans une espèce de tribune improvisée, une certaine quantité de dames, assistant à cette touchante cérémonie ; enfin, au milieu de l'estrade, près du Consul-Général, silencieux, modeste, presque timide, l'homme à qui s'adressent tous ces hommages et mérité si hautement. C'est M. Joseph Leblanc, vice-Président de la Société ; dans la salle, tous les cœurs battant à l'unisson, tous les esprits unimés de la même pensée : rendre un éclatant témoignage d'estime, de reconnaissance à celui qui, depuis vingt-cinq ans, n'a cessé de se dévouer à leur Société, de lui prodiguer ses services ; et celui, sans jamais imposer ses idées, sans jamais peser de sa personne ou de son autorité, sans jamais rechercher les distinctions, toujours le premier à la peine, et le dernier à l'honneur.

On ne saurait assez féliciter la Direction de la Société Française d'avoir su mettre en relief, le mérite qui s'effaçait.

Ce qui nous a surtout frappé, dans cette belle réunion, c'était l'unanimité parfaite des sentiments et cet enthousiasme spontané que les travers de communauté ne réussiront jamais à limiter.

Nous n'avons que très rarement assisté aux séances de la Société Française ; s'il y règne toujours cette cordialité, cet accord, cette entente parfaite, nous ne nous étonnons plus de son étonnante prospérité.

A cinq heures moins un quart, M. Joseph Leblanc ouvre la séance, et M. le Consul Général, Vicomte, P. d'Abzac, entre dans la salle, accompagné d'un comité de trois, présidé par le Dr. Touatre, médecin de l'Asile. Après avoir accepté la présidence de la réunion, M. le Consul Général appelle la lecture des documents relatifs à la récompense nationale demandée. M. L. Simon, secrétaire de la Société, se lève et lit les intéressants documents qui suivent :

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1884.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, par ordre de M. le Président, Aut. Carrière, se trouve réuni, ce jour, chez M. le Trésorier, A. Castel, à 7 heures du soir.

Tous les membres sont présents, à l'exception de M. J. Leblanc, V. P. Assisté après l'ouverture de la séance, M. le Président fait ressortir la conduite qu'a tenue, pendant vingt-cinq ans, comme Administrateur notre Vice-Président Joseph Leblanc, et il soumet à la Direction l'idée de lui offrir un nouveau témoignage de notre estime et de notre bonne considération, en nous adressant au gouvernement français pour obtenir une récompense nationale méritée par ses longs et loyaux services.

Cette idée étant unanimement partagée, lecture est faite des résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité.

R solu : 1 que pendant 25 ans notre Vice-Président, Joseph Leblanc a toujours déployé un rare et un dévouement extraordinaires pour le bien de notre Société ;

2° Que nous croyons devoir signaler sa bonne conduite, à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul général.

3° Que nous prions M. le Consul Général de transmettre ces Résolutions à Mr. Sicot le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

Ces résolutions sont immédiatement signées par le Président M. Aut. Carrière, A. Castel, Trésorier et par MM. les Administrateurs J. Larrieu, F. Tujague, J. C. Bernard, S. Chauffan, H. Nisier, S. Pédelaborde, B. Mathieu, A. Masilus, J. Tujague, et le Dr. Touatre, Secrétaire.

En vertu de ces six dires résolutions, lecture est faite de la lettre suivante adressée à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul-Général, chargé du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Depuis que vous représentez avec tant de distinction le gouvernement de la République Française à la Nouvelle-Orléans, nous avons appris à vous connaître et à vous apprécier ici, à l'Asile, et nous avons pu juger avec quelle largesse de vues et quelle intuition de l'avenir vous avez su servir les intérêts de notre pays, en étant à l'étranger la première chambre commerciale française.

Aussi est-ce avec confiance, que nous venons vous prier d'appuyer l'attention de Son Excellence Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, sur les services rendus pendant vingt ans, à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, par un des nos meilleurs et de nos plus honorables compatriotes Monsieur Joseph Leblanc.

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, fondée en 1843, a un nombreux grand'livre de bienfaits. Aujourd'hui, riche, ayant un magnifique hôpital, elle compte plus de 1500 membres actifs qui, avec ses femmes et ses enfants, forment un groupe de près de 6000 français, recevant les soins médicaux et les secours de toute espèce que la maladie, l'infirmité et la pauvreté réclament.

C'est une grande famille française et le groupe le plus homogène de français, non seul ment à la Nouvelle-Orléans, mais, peut-être, à l'étranger.

La Société depuis sa fondation, a dépensé en soins à 32,935 Français, femmes ou enfants de Français, et elle a distribué en argent, de 1840 à 1883 aux veuves, aux orphelins, aux malades, aux orphelins et aux vieillards, la somme de frs 132,231 25.

Dans toutes les circonstances où notre patriotisme avait à se montrer, la Société Française a toujours été au premier rang, pour venir aux secours de nos malheureux blessés de 1870-71, pour atténuer le désastre du tremblement de terre de la Guadeloupe, en 1864 pour les inondés de Toulouse, en 1875, et dernièrement, pour les veuves et les enfants des malades et des Matelots à la suite du naufrage du "Rouah."

Toutes les fois qu'un navire de guerre français est venu à la Nouvelle-Orléans, la société a mis son hôpital à la disposition des matelots de son équipage. L'amiral Reynaud, commandant la frégate "La Guerrière," M. le capitaine de vaisseau Lecardinel commandant le "Bernadin," M. le capitaine de vaisseau de Marivault, commandant la "Triphone" nous ont envoyé leurs malades.

Ce n'est pas par un sentiment de vanité que nous rappelons le passé glorieux de notre Société, c'est pour mettre plus en relief les services rendus par M. Joseph Leblanc.

Pendant 25 ans, soit comme Directeur, soit comme Vice-Président, soit comme Président par intérim, il a, par ses bons conseils, son habileté, son zèle infatigable et son dévouement intelligent et sans bruit, contribué puissamment à la prospérité de notre Société, qui, tous les jours, rend de si grands services aux Français de la Nouvelle-Orléans.

Pendant les terribles et meurtrières épidémies de 1867, 1870, 1874, 1878, il a toujours été l'homme du devoir, nuit et jour à son poste, accourant soignant consolant nos malheureux compatriotes. C'est surtout pendant cette dernière épidémie alors qu'il y a tant de défaillances à regretter, qu'il est bien de voir un homme, honnête et loyal, faire courageusement son devoir et le surpasser en philanthropie que par sa modestie.

Aussi, voulant rendre à ces services rendus par M. Joseph Leblanc, le Conseil d'Administration de la Société Française, sous la présidence de M. Aut. Carrière, son Président, en séance régulière, a adopté à l'unanimité le 9 avril 1884, les résolutions suivantes :

Résolu—1e Que pendant 25 ans, notre Vice-Président Joseph Leblanc a toujours déployé un rare et un dévouement extraordinaires pour le bien de notre Société.

2e Que nous croyons devoir signaler sa bonne conduite, à M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul général.

3e Que nous prions M. le Consul Général de transmettre ces Résolutions à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

Annexe A.—Aux résolutions adoptées au commencement de cette séance.

Toutes ces résolutions, sitôt adoptées, ayant été adoptées à l'unanimité, M. le Président approuve, sauve la main, le procès verbal et ajourne la séance à demain à 2 heures après-midi pour aller au corps au Consulat de France et remettre tous les documents ci-dessus spécifiés.

L. SIMON, Secrétaire.

M. le Consul-général m'en a alors la parole et prononce le discours suivant, sur lequel nous aspirons de la Nouvelle-Orléans :

Mesdames et Messieurs,

Cet acte me fait un devoir et un plaisir de vous rendre compte du devoir et de la conduite de ceux qui ont été chargés de remplir ce devoir. Le Conseil d'administration a pu, en ce qui le concerne, se rendre compte de toutes les actions qui lui ont été attribuées. Tout ce qui est considéré par nous comme des actions très simples, l'a, au contraire, mesdames, jusqu'à vous, comme beaucoup plus fait comme mon ami qui, le complément leur devoir et ce n'est peut être que moi seul qui aurais dû être cité comme le plus remarquable.

Mesdames, le souvenir de ce jour sera pour moi un bien doux souvenir, et vous m'avez fait un bonheur, du